2. Les monuments publics à Liège

## 2.1. Le « Monument de la Défense nationale » ou le projet de « Grosse Tour »[[1]](#footnote-1)

Au lendemain de la guerre, la Ville et la Province de Liège ne pouvaient faire autre chose que d’ériger un mémorial qui soit à la hauteur des hommages, tant nationaux qu’internationaux, qui ont été rendus à la résistance plus longue qu’attendu lors de l’attaque de l’armée allemande en août 1914.

Le 18 décembre 1918, « le Conseil provincial décide le principe de l’érection à Liège, d’un monument commémorant l’héroïque résistance de l’armée belge et honorant la mémoire des habitants de la Province, tant soldats que civils, morts pour la Patrie, aussi bien par suite de faits de guerre que des atrocités commises par les barbares ».[[2]](#footnote-2) La Province décide d’accorder un crédit de 250 000 francs pour la construction de ce monument, ainsi que d’inviter toutes les communes de son ressort à participer aux frais à raison d’au moins 50 centimes par habitant.

Cinq jours plus tard, le Conseil communal de la Ville de Liège décide, vu la délibération du Conseil provincial en date du 18 décembre :

Un monument commémoratif de la Défense nationale symbolisant l’admirable endurance du peuple belge dans sa lutte pour la grande cause du Droit, de la Justice et de la Liberté, glorifiant la résistance héroïque de l’armée belge et de tous ceux qui, dans la province, soldats et civils, ont souffert et sont morts pour la Patrie, sera érigé à Liège par les soins de la Ville et de la Province.[[3]](#footnote-3)

La Ville vote également un crédit de 250 000 francs.

Pendant que les membres de la Commission des Beaux-Arts de la Ville et du Conseil communal discutent, sans pouvoir se mettre d’accord, de l’emplacement du futur monument, le projet se développe dans deux directions.

La première est officielle. Une « Commission spéciale », chargée de l’exécution du projet, est constituée sous la présidence de Gaston Grégoire, gouverneur de la Province de Liège. Un concours est organisé en 1920, doté de 100 000 francs de primes. Les architectes et sculpteurs, belges ou citoyens de pays alliés, sont invités à présenter des projets de monument, soit pour la place Saint-Lambert, soit pour les Terrasses d’Avroy, à la préférence de l’auteur. Le budget pour l’érection du monument est fixé à un million de francs. Le concours doit se dérouler en deux étapes. Les projets retenus lors de la première épreuve sur base d’esquisses en passeront une seconde où devront être présentés des projets complets avec métrés, devis, etc.[[4]](#footnote-4) Trois projets sont retenus pour la seconde épreuve, dont les auteurs sont[[5]](#footnote-5) :

* L’architecte Van der Pal et le sculpteur anversois Guillaume Dumont[[6]](#footnote-6) ;
* Emmanuel Ladmiral, architecte statuaire à Paris ;
* L’architecte Paul Tournon et le statuaire Antoine Sartorio[[7]](#footnote-7), tous deux de Paris.

Quatre autres projets, dont un par le Liégeois Edmond Falise, sont primés sans toutefois être retenus pour la suite. Le 27 octobre 1921 on peut prendre connaissance des résultats finaux dans *La Meuse*:

[…] La décision du jury est qu’aucun [des trois projets retenus] n’offre des qualités suffisantes pour mériter l’exécution, étant donnée la grandeur de l’idée à commémorer par l’érection du monument.

Cette décision va évidemment mettre la Commission exécutive dans l’obligation d’aviser aux moyens à employer pour réaliser l’œuvre dont elle a été chargée par la Province et la Ville de Liège. En présence des résultats négatifs du concours, il ne lui reste que la ressource de la commande directe du monument à un statuaire de renom. Espérons que cette tâche ingrate lui sera facilitée.

Exit la procédure d’appel à projet et de concours. Place au(x) projet(s) de l’architecte Paul Jaspar.

En effet, pendant que se mettait en place la Commission spéciale et que se déroulait le concours, un autre projet, encore non officiel, prenait forme. À l’automne 1918 déjà, l’avocat liégeois Joseph-Maurice Remouchamps, membre de l’Assemblée wallonne,[[8]](#footnote-8) et l’architecte Paul Jaspar, auxquels s’était associé le sculpteur Georges Petit, rêvaient d’un monument grandiose qui serait l’ultime hommage aux Liégeois combattant depuis dix siècles pour la liberté. Leur programme est magnifiquement résumé dans une lettre adressée le 24 mai 1919 par J.-M. Remouchamps à Gaston Grégoire, président de la Commission spéciale pour le monument, dont voici le texte intégral[[9]](#footnote-9) :

 Liège, le 24 mai 1919

Mon cher Monsieur Grégoire,

M’étant souvent demandé, pendant l’occupation, par quel monument commémoratif Liège célébrerait les faits inoubliables dont elle fut le témoin, j’en vins à cette conclusion : qu’il serait banal et insuffisant de commémorer une des heures les plus graves de l’histoire du monde par un groupe de bronze, même de grandes dimensions, dont on décorerait l’une de nos places.

Le fait à rappeler est tellement grandiose qu’il demande un monument plus important, où l’architecture et la sculpture interviennent ensemble, intimement confondues, comme on le voit dans l’arc de Triomphe de l’Etoile.

Il ne peut être question d’ériger à Liège un Arc de Triomphe, mais pourquoi ne célébrerions-nous la résistance qui nous dressa devant l’agression germanique par un BEFFROI ?...

Liège n’a pas une grande tour, celle de St-Lambert n’existe plus. N’est-ce pas l’occasion d’en rebâtir une ?...

En se dressant dans le ciel, fièrement, elle symboliserait déjà le sentiment qui s’empara de nous en août 1914. Mais la partie sculpturale interviendrait pour rappeler la façon dont nous comprîmes le rôle qui nous était réservé.

Des groupes, des bas-reliefs, des détails purement décoratifs, pourront rappeler mille choses de notre passé. La page d’histoire que nous avons vécue en 1914 est-elle autre chose que le couronnement d’une histoire de dix siècles de luttes pour la liberté ?... La pierre et le bronze devront rappeler l’histoire de Liège, la lutte de ses métiers contre les princes, la paix de Fexhe, la résistance aux ducs de Bourgogne, 1789, 1830.[[10]](#footnote-10) Nous y chanterons le triomphe du Droit, notre amour de la Liberté. Nous y dirons notre esprit démocratique, car c’est sur notre terre que la démocratie est née. Et nous y magnifierons la Victoire de la Latinité dont nous sommes la forteresse avancée.

Au-dessus, il faudrait installer une grosse cloche, la cloche de la Cité, qui sonnerait aux heures de joie et de danger. Il y faudrait aussi un carillon, qui répéterait nos airs populaires et nos vieux cramignons.

Où placer un tel monument ?... La question était délicate. Après avoir examiné différents emplacements, j’ai pensé que notre vieille place du Marché était tout indiquée pour recevoir le Beffroi. N’est-ce pas le décor où s’est déroulée toute notre vie politique ?... N’est-ce pas là qu’ont été conquises et proclamées nos franchises communales ? Le marché se prête d’ailleurs très bien à l’érection d’un monument élevé, car il permet le recul nécessaire. D’autre part, notre tour se verra à souhait de la place St-Lambert et des places voisines.

Il semble donc que le mieux serait de faire disparaître les deux groupes de maisons se trouvant entre la place du Marché et la place St-Lambert. À cet endroit, on pourrait construire le nouvel hôtel de ville, à quelques pas de l’ancien. Il aurait une façade à la place du Marché et à la place St-Lambert et contribuerait à donner à cette dernière place un caractère dont elle est totalement dépourvue. Je joins à ma lettre un croquis indiquant comment pourrait être utilisé le terrain.

Le beffroi serait la tour du nouvel hôtel de ville ou, plus exactement, s’élèverait à côté. Rien n’empêcherait de l’élever tout d’abord, en expropriant quelques petites maisons se trouvant entre la rue Ste-Ursule et la rue Royale. Il serait ainsi construit sur l’emplacement de notre ancienne cathédrale.

Cette idée, je l’ai soumise à deux amis, MM. Georges Petit, statuaire et Paul Jaspar, architecte, en leur demandant s’ils la croyaient réalisable. Ils ont trouvé, l’un et l’autre, qu’elle pourrait se prêter à la plus heureuse réalisation.

M. Jaspar s’est livré à une série d’études préparatoires en vue de donner une idée générale de ce que pourrait être l’architecture du Beffroi. Ces projets ont fait l’objet de nombreux entretiens, au cours desquels l’idée s’est de plus en plus précisée. Elle a finalement abouti aux dessins que je vous remets avec la présente.

L’architecte devait éviter l’adoption d’un style déterminé rappelant trop uniquement une époque. La conception doit être plus générale. D’autre part, l’œuvre devait être foncièrement liégeoise et wallonne. M. Jaspar a vaincu la difficulté avec élégance et virtuosité. Voici comment il indique lui-même la solution adoptée :

LE BEFFROI

Construit en sombres moellons de grès houiller, dès la base, le beffroi semble surgi du sol natal. Sur un soubassement primitif, il s’élance : une baie romane en plein cintre encadre l’allégorie de la résistance de Liège. Quatre piliers massifs supportent les groupes de Herve, Visé, Dinant, Andenne. Les divers étages, de style ogival, se superposent dans l’ordre chronologique de leur trouvaille : c’est tout le Moyen Âge ; la baie, si caractéristique, du Bouxhtai ; les fenêtres à linteaux décorés d’archivoltes ; les délicieux entrelacs du flamboyant. Une galerie, fleurie en Renaissance, relie les poivrières Louis XIV entre lesquelles se dresse la clocher joyeusement Régence et Louis XV, qui passe par le Louis XVI pour se terminer par un campanile du 1er Empire. Enfin, sur ce campanile et le couronnement, trois gens du peuple, boutiquier, armurier, verrier (tels les trois ribauds que Delcour transforma en les trois grâces de son perron) supportent la pomme de pin, antique symbole de nos franchises.

Toute la vie de la cité, pendant dix siècles, se trouve ainsi retracée dans la pierre qui paraîtra s’être empilée au cours des temps. Dans la galerie Renaissance, entre les poivrières, circule, suivant les heures, un cramignon liégeois cependant que le carillon redira leurs chants populaires.

Quatre victoires ailées claironnent que la Belgique, que Liège, a combattu pour la défense du droit, qu’elle fut martyre avec les autres villes détruites de la Patrie wallonne, dont les écussons sont enchâssés dans les murailles : l’écu de Liège, lauré et garni de feuillages de chêne, ceint de la couronne murale, décoré de la Légion d’honneur, est placé sous l’allégorie de la Défense.

Une grosse cloche, placée au-dessus du carillon, clamera de sa voix d’airain, par-dessus les toits, et conviera les « tiesses di hoye » à se réjouir aux fêtes citadines ou nationales.

Quatre victoires ailées surmontent les clochetons.

Tel se présente l’ensemble de la partie architecturale.

De son côté, M. Petit, tout en suivant de près le développement du projet de M. Jaspar, prévoyait les morceaux de sculpture qui doivent lui donner sa signification.

Au pied de la tour, un grand haut-relief rappellerait la défense de Liège. La porte d’entrée serait aussi l’occasion de rappeler de grandes idées liégeoises. Quatre groupes surmonteraient les piliers massifs de la base. Enfin, la tour elle-même recevrait des bas-reliefs.

Il va de soi que les idées du statuaire ne peuvent être indiquées actuellement avec plus de précision.

Voilà, mon cher Monsieur Grégoire, dans ses grandes lignes, le projet dont je vous ai récemment entretenu. Peut-être intéressera-t-il le Comité chargé de l’érection d’un monument, comité dont vous êtes le Président.

Les personnes à qui j’en ai parlé jusqu’à présent m’ont paru très sympathiques à l’idée. Une seule objection, à ma connaissance, a été présentée. On a dit, paraît-il, qu’il n’est pas possible de construire un beffroi à Liège parce que ce genre de monument ne se rencontre qu’en Flandre.

La réponse est aisée ; on rencontre des beffrois partout : en France, en Angleterre, en Italie et aussi en Wallonie : Tournai et Mons sont là pour le prouver. Liège avait autrefois sa Grande Tour, dont une rue porte encore le nom. Et quand même il n’en serait pas ainsi, l’objection ne devrait pas être prise en considération, car elle reviendrait à prétendre qu’il est défendu de construire une tour à Liège… parce qu’on n’en a jamais construit. Ce n’est évidemment pas sérieux.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur Grégoire, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

(s) Remouchamps

Avocat, Bd d’Avroy, 280

La tour devait avoir une hauteur de 90 m. « Un bel enfant […] qui, à première vue, semblait le produit de l’accouplement des beffrois de Tournai et de Mons ».[[11]](#footnote-11) On a en conservé des croquis, dont des vues d’artiste (🖰) et une vue en élévation (🖰).

On remarquera le glissement qui s’opère dans la motivation des promoteurs. Il ne s’agit pas ici « d’un monument commémorant l’héroïque résistance de l’armée belge et honorant la mémoire des habitants de la Province » comme le Conseil provincial en avait émis le vœu en décembre 1918, ni « d’un monument commémoratif de la Défense nationale symbolisant l’admirable endurance du peuple belge dans sa lutte pour la grande cause du Droit, de la Justice et de la Liberté, glorifiant la résistance héroïque de l’armée belge et de tous ceux qui, dans la province, soldats et civils, ont souffert et sont morts pour la Patrie » comme l’avait exprimé le Conseil communal à la même époque. Non, il s’agit maintenant de la vision romantique d’un monument chantant Liège et ses habitants dans la continuité de leurs combats séculaires pour leurs libertés. Dans ses délibérations ultérieures, le Conseil communal allait d’ailleurs parler de « Monument à la Défense de Liège ». Dans cette perspective identitaire, les Liégeois, qui « voulaient magnifier la victoire de la Latinité dont ils sont une « forteresse avancée », oubliaient un peu trop rapidement que l’armée qui s’était opposée à la progression allemande autour de Liège et dont l’héroïsme était célébré par tous les pays alliés, cette armée n’était pas seulement composée de soldats wallons et qu’on y trouvait un grand nombre de Flamands, même et surtout dans les régiments dits liégeois des 12e et 14e de Ligne.

Mais l’idée flattait l’amour-propre principautaire et c’est tout naturellement qu’après l’échec du concours, le Comité spécial se tourne vers Paul Jaspar, dont le projet était déjà bien connu.

Il y avait cependant un obstacle majeur. Son coût dépassait de loin le budget d’un million de francs alloué à la construction de ce monument. Ses promoteurs parlaient de trois millions de francs, et si l’on ajoute les coûts des expropriations et du nouvel hôtel de ville, on devait approcher des dix millions ! Aussi demande-t-on à l’architecte de proposer des alternatives susceptibles de s’inscrire dans l’enveloppe budgétaire prévue (🖰). Il conçoit une colonne de 42 m de haut, « rappelant, par sa silhouette générale, l’ancien Perron liégeois, tel qu’il existait lors du sac de la ville par Charles le Téméraire, et symbolisant, dans sa partie décorative, l’héroïsme de l’armée et de la population civile ». Le tout devait être surmonté d’une allégorie en bronze et un ascenseur serait installé dans la colonne pour permettre l’accès au sommet.[[12]](#footnote-12) Une autre idée est de réduire les proportions de la Grosse Tour, qui n’aurait plus que 70 m de haut, et d’en supprimer une partie du programme ornemental. La Province et la Commission du monument se prononcent pour le projet de colonne, mais la Ville reste convaincue par la Grosse Tour. Paul Jaspar avait à plusieurs reprises exposé ses plans de grand beffroi au public à Liège, à Bruxelles, à Gand,[[13]](#footnote-13) des articles élogieux avaient été publiés dans divers journaux. En juillet 1922, le Comité directeur de la Société centrale d’architecture de Belgique écrit aux ministres concernés, au gouverneur de la Province, au Collège communal, et à d’autres instances encore, pour témoigner de son entière approbation du projet de grand beffroi et émettre le vœu que les pouvoirs publics réalisent cette « œuvre digne à la fois des souvenirs qu’elle perpétuera et de la haute tradition artistique de notre pays ».[[14]](#footnote-14) Une plaquette, déjà citée, défendant la Grosse Tour et faisant l’historique du projet, est publiée en 1923. La majorité au Conseil communal, dont le bourgmestre E. Digneffe, l’échevin des Beaux-Arts Olympe Gilbart (libéral), le président de la Commission des Beaux-Arts Joseph Bologne (socialiste), veut donc le beffroi. On suggère de lancer une souscription nationale, jamais réalisée.[[15]](#footnote-15) L’État avait déjà exprimé ses limites de financement.[[16]](#footnote-16) Bref le problème restait entier. Sauf que… entre-temps un autre projet se formait, le Mémorial interallié, destiné à Liège, mais promu et financé par les pays alliés.[[17]](#footnote-17) Les Liégeois placent donc leurs espoirs dans la possibilité d’intéresser le Comité du mémorial aux projets de la Ville et de bénéficier ainsi des fonds nécessaires. Mais les projets sont trop différents, tant dans leurs intentions que dans leur programme, et Paul Jaspar lui-même ne veut pas entendre parler d’autre chose que de son beffroi.[[18]](#footnote-18) La Ville s’accroche donc à son rêve tandis que le Mémorial interallié se construit. En 1931, alors que le Conseil communal délibère sur une demande de subvention par le comité du Mémorial, Joseph Bologne insiste :

Où placer le monument commémoratif ? Je ne comprends pas que l’on songeât à Cointe. Pendant ces journées tragiques d’août 1914, qui donc pensait à Cointe ? […] Ceux qui, sans être soldats, ont collaboré à la défense de la ville, se réunissaient, vous vous en souvenez, à l’Hôtel de ville. Nous y venions le plus souvent possible : on se communiquait les bonnes et les mauvaises nouvelles, qui réconfortaient tout de même. Nous sentions que nous vivions des journées uniques dans l’histoire. C’est donc, selon moi, ici, au cœur même de la cité, en face de l’Hôtel de ville, que devrait s’élever ce monument commémoratif.[[19]](#footnote-19)

Le Conseil ne votera pas la subvention demandée, « vu l’emplacement et le caractère de ce Mémorial ». Mais le projet de Grosse Tour est maintenant définitivement mort. Supposé glorifier d’abord la résistance de l’armée belge, puis de Liège et des Liégeois, il ne semblait plus alors que devoir rappeler les émotions passées des édiles communaux durant les années de guerre. En juillet 1936, le Conseil communal vote le transfert des fonds budgétés pour le Monument de la Défense nationale vers celui du monument au roi Albert, alors en projet.[[20]](#footnote-20)

Paul Jaspar, adepte d’un retour à l’architecture éclectique après un passage par l’Art nouveau, avait présenté, avec son beffroi, un summum de l’architecture historiciste et régionaliste, dont c’était aussi en quelque sorte le chant du cygne, tandis que le Mémorial interallié conçu par Joseph Smolderen témoigne d’une vision plus dépouillée de l’architecture s’inscrivant dans le mouvement de l’Art déco. En 1933, Jaspar constate amèrement « les faillites de l’art régional, que je ne crois plus applicable qu’à la conservation de tous nos vieux souvenirs ».[[21]](#footnote-21)

1. Ce sous-chapitre est basé d’une part sur les articles du journal *La Meuse* de 1918 à 1935 et les archives de l’Administration des Beaux-Arts conservées aux A.G.R. (*Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 163), et d’autre part sur quelques articles : *Un monument commémoratif de la Défense nationale à ériger à Liège par l’architecte Paul Jaspar*, Liège, 1923 ; COLIGNON, A., *Le « Beffroy de la Victoire » : un lieu de mémoire belgo-wallon avorté*, 1999 ; CREUSEN, A., *Art public à Liège au début du XXe siècle. Regard sur trois projets monumentaux non réalisés*, 2003. [↑](#footnote-ref-1)
2. *Procès-verbaux officiels des séances du Conseil provincial de Liège*, *1919-1920*, p. 27-28. [↑](#footnote-ref-2)
3. *B.A.V.L.,* séance du 23 décembre 1918, p. 278-279. [↑](#footnote-ref-3)
4. *Monument à ériger à Liège commémoratif de la Défense nationale. Programme et règlement du concours*, A.G.R., *Administration des Beaux-Arts, Ancien Fonds*, n° 99A, dossier 163. [↑](#footnote-ref-4)
5. *La Meuse*, 13 février 1921. [↑](#footnote-ref-5)
6. Né à Borgerhout en 1889. Selon le répertoire Piron, ce sculpteur s’est présenté plusieurs fois au concours de Rome. [↑](#footnote-ref-6)
7. Antoine Sartorio (1885-1988 [!]), ancien poilu, a réalisé plusieurs monuments commémoratifs en France. [↑](#footnote-ref-7)
8. Fils du poète dialectal Édouard Remouchamps, Joseph-Maurice succéda en 1919 à Jules Destrée comme secrétaire général de l’Assemblée wallonne. Il fut également sénateur libéral de 1920 à 1925. COLIGNON, A., *op. cit.*, p. 223 et note 25 p. 224. [↑](#footnote-ref-8)
9. Texte de la copie conservée aux A.G.R., Administration des Beaux-Arts, n° 99A, dossier 163. [↑](#footnote-ref-9)
10. Il est piquant de voir que l’idée a été reprise par l’échevin Jean Lejeune pour le *Monument aux Liégeois morts pour la Liberté* inauguré en 1964 ! Voir p. 153-154. [↑](#footnote-ref-10)
11. COLIGNON, A., *op. cit.*, p. 226. [↑](#footnote-ref-11)
12. *La Meuse*, 18 octobre 1922. [↑](#footnote-ref-12)
13. *Un monument commémoratif…*, 1923, p. 13. [↑](#footnote-ref-13)
14. A.G.R., *A.B.A., Ancien fonds*, n° 99A, dossier 163. Voir aussi *Un monument commémoratif…*, 1923, p. 20-21. [↑](#footnote-ref-14)
15. *B.A.V.L.,* séance du 30 juillet 1923, p. 1271. [↑](#footnote-ref-15)
16. Lettre datée du 7 juillet 1921, du ministre des Beaux-Arts aux bourgmestre et échevins de la Ville de Liège. A.G.R., *A.B.A.. Ancien fonds*, n° 99A, dossier 163. [↑](#footnote-ref-16)
17. Projet du Mémorial interallié. Voir le chapitre suivant. [↑](#footnote-ref-17)
18. COLIGNON, A., *op. cit.*, p. 235-239. [↑](#footnote-ref-18)
19. *B.A.V.L.*, séance du 11 juillet 1931, p. 950. [↑](#footnote-ref-19)
20. *B.A.V.L.*, séance du 10 juillet 1936, p. 834. [↑](#footnote-ref-20)
21. JASPAR, P., *À propos de l’architecture liégeoise*, dans *Bâtir*, n° 6, 1933, p. 331 (cité par A. COLIGNON, *op. cit.*, p. 242). [↑](#footnote-ref-21)